

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT 2012

L'exécution du budget 2012 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

- un déficit cumulé de 196 852,60 €, en Section d'Investissement,
 - un excédent cumulé de 1 500 161,69 €, en Section de Fonctionnement,
- soit un excédent global de 1 303 309,09 €.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil Municipal en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section de Fonctionnement : l'excédent de 1 500 161,69 €.

Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés et Droits de Place pour le financement de ses actions, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat précité :

- financement des charges d'Exploitation 1 303 309,09 €,
- couverture du déficit d'Investissement 196 852,60 €.

Je vous demande donc d'approuver l'affectation de résultat 2012 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
AFFECTATION DU RESULTAT 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

9 voix contre
(dont 2 votes par procuration)



Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ALLIE Carmen,
Madame TROTET Maryse, Monsieur BARDIERE
Jean-Michel, Monsieur VICTORIA René-Paul,
Madame CHEFIARE Claudine et Madame LOCATE Raziah

pour



autres élus présents et mandatés

Approuve l'affectation de résultat cumulé de la Section de Fonctionnement de 1 303 309,09 € et la couverture du déficit d'Investissement de 196 852,60 € au terme de l'exercice 2012.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13317-B-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
08/07/2013



Gilbert ANNETTE